



Déclaration liminaire CDEN du 14 octobre 2020

Une rentrée n'est jamais simple à organiser. Que dire d'une rentrée avec la Covid-19 qui perdure en toile de fond? Qu'elle a alourdi la tâche des chefs d'établissement et des directeurs d'école qui n'en demandaient pas tant. Qu'elle a dégradé les conditions de travail des personnels, des collégiens et des lycéens qui doivent porter le masque en toute circonstance y compris quand la distanciation sociale est respectée, y compris à l'extérieur. Que ce soit bien clair, à l'Unsa-Education nous n'avons pas pour habitude de contester les décisions des autorités de santé. Nous ne remettons nullement en question la nécessité du port du masque mais nous faisons ce constat de conditions de travail rendues plus pénibles.

La crise sanitaire ne dédouane pas le ministère de tout. Nous regrettons qu'il ait fallu attendre la soirée du 26 août pour connaître le protocole sanitaire qui serait en vigueur à cette rentrée. Nous déplorons que notre ministre s'adresse aux médias avant de consulter les personnels d'autant plus que ses annonces diffèrent parfois des circulaires diffusées par la suite.

Le protocole sanitaire insiste, à juste titre, sur l'impérieuse nécessité de se laver très régulièrement les mains pour faire barrage à la propagation de la Covid-19 et par là même de tous les autres virus. Cette injonction sanitaire a mis en lumière un problème bien antérieur à la situation de pandémie: le sous-équipement des bâtiments scolaires en matière de sanitaires. Ils sont en nombre insuffisants, dans des espaces très réduits, sans eau chaude. Dans quelle proportion? Notre expérience du terrain nous laisse penser que cette proportion est loin d'être négligeable. C'est pourquoi, nous appelons de nos vœux un grand plan national de rénovation des sanitaires scolaires qui s'adosserait à des états des lieux locaux.

Dans le 1er degré, la rentrée s'est faite à l'aune du recrutement d'enseignants contractuels. Cette pratique n'était pas habituelle pour l'enseignement primaire, en tout dans notre département. Nous constatons que, malheureusement, elle le devient. Il manquait 15 enseignants le 1er septembre 2020.

Si nous comprenons tout à fait, qu'à cause de la masse des personnels à gérer, il est impossible pour les services de la DSDEN d'assurer une complète égalité entre le nombre de postes à pourvoir et le nombre d'enseignants titulaires ou stagiaires, nous demandons encore une fois que la solution à ces écarts inévitables soit, non pas le recrutement de contractuels, mais celui de stagiaires inscrits sur la liste complémentaire au concours de Professeurs des Ecoles. La différence? Alors qu'un CDD n'offre pas de perspectives d'avenir, le recrutement sur liste complémentaire fait de vous un fonctionnaire stagiaire lauréat d'un concours de la fonction publique.

La rentrée 2020 se fait aussi à l'aune de la généralisation, sur presque tout le territoire gersois, des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés). L'objectif d'un PIAL est de

gérer localement un pool d'AESH (les personnels qui accompagnent les élèves en situation de handicap) afin de répondre à tous les besoins d'accompagnements notifiés par la MDPH. Certes, laissons aux PIAL le temps de fonctionner, mais d'ores et déjà nous remontons du terrain l'inquiétude des AESH qui craignent (voire constatent) une dégradation de leurs conditions de travail et une perte de sens de leur mission. Multiplier pour un AESH le nombre d'élèves à accompagner et déplacer les AESH au gré des nouvelles notifications ou pour en remplacer d'autres sont des pratiques qui atteignent vite leurs limites sur le plan pédagogique et risquent de provoquer une démobilisation de ces personnels.

Nous ne voudrions pas terminer cette déclaration sans avoir mis en lumière la situation des directrices et directeurs d'école.

La période de confinement et de déconfinement progressif de l'année scolaire dernière, cette rentrée sous l'égide d'un énième nouveau protocole sanitaire n'ont fait qu'accentuer un malaise qui existait auparavant : les directrices et directeurs d'école n'ont pas le temps suffisant pour assumer les multiples missions et tâches qui leur incombent. Des négociations sur ce dossier entre les syndicats et le ministère sont en cours. Nous demandons une amélioration du régime des décharges de direction en priorisant les écoles de 1 à 3 classes. Nous avons des propositions que nous estimons raisonnables. Il faut que ces négociations aboutissent à des mesures concrètes qui amélioreront véritablement les conditions de travail des directrices et directeurs.